



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2016

Liste des personnes présentes :

Communauté de Communes DONJON VAL LIBRE

Délégué titulaire : PUJOS Henri

Communauté de Communes de MONTMARAULT

NEANT

Communauté de Communes BOCAGE SUD

Délégués titulaires : BESSE Séverine-BOUGEROLLE Robert-CHALMIN Patrick-DARD François-GUILLEMINOT Rémy-JIOLAT Bernadette-PERRIER Alain-SERGERE Maryline-VALETTE Franck

Délégué suppléant : CONTOUX Bernard

Communauté de Communes MONTAGNE BOURBONNAISE

Délégués titulaires : GUY Jean-Claude-LAFAYE Vincent-MOLETTE Christian-MY André-OSSDAT Robert-VERNESY Franck

Délégués suppléants : CHEVRIER Anne-Marie-MASSE Jeanine-SAINT ANDRE Bernard

Pouvoir : BLETTERY Jaques à COURTADON Pierre

Délégués excusés : BLETTERY Jacques-BOULIGNAT Annie

Communauté d'Agglomération VVA

Délégués titulaires : AUBUGEAU Serge-COUTAREL Gilles-CROUZIER André-Gilbert-GARDARIN Alain-LEVILLAIN Roger-LOVATY Roland-MOREAU Christian-PRIEUR Isabelle-ZALDIVAR Gilles

Délégués suppléants : BAURY Aline-CHASTANG Eddy-PEYRON Yves-SABATIER Marc

Délégués excusés : COSSE Hugues-GOLAN Jean-Michel-LIPOWIEZ Martine-SAUVAGNAT Claude

Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE

Délégués titulaires : CAILLAULT Jacques-CHATELIER Marie-Claire-DE CHABANNES Jacques-GIRONDE Michel-HAMON Pascal-HERVIER François-MATICHARD Bernard-PERRET Maurice

Pouvoir : VIROT Marie-Claire à HERVIER François

Communauté de Communes BASSIN DE GANNAT

Délégués titulaires : CABBEKE Michel-CARAMINOT Gilbert-GENEBRIER Yasmine-LEBEAU Jean-Louis-MOSNIER Roger-DANEL Jean

Délégués suppléants : FONCELLE Bernard-LANDRION Armand

Délégués excusés : DEFAY Anne-Marie-HUMBERT Jean-François-ROCHE Jean-Louis

Communauté de Communes VARENNES FORTERRÉ

Délégués titulaires : CHARBONNIER Alain-COURTADON Pierre-DARRAS David-GUILLAUME Romain-LACROIX Gérard-LUSTIERE Madeleine-MAITRE Michel-MANUEL Charles-NEBOUD Michel

Délégués suppléants : BOUILLLOT Jean-DEMARET Bernard

Délégués excusés : JALLET Gilles

Communauté de Communes PAYS SAINT POURCINOIS

Délégués titulaires : ALLIGIER Philippe-BEYLOT René-BIDAUD André-BIDAUT Roland-BIDET Denise-BROT Bernard-DA CONCEICADO Arlette-DANIEL Bernard-FERRAND Emmanuel-LAVRIL Georges-LOUBEAU Dominique-MAUSSAN Gilles-PERRIER André-RONFET Didier-SIMONIN Audrey

Délégués suppléants : BUCHARLES Andrée-CHAMALET Patrick-MELOUX Michel-PERONNET Claude-PHILIPPE Yohann-TOUZAIN Georges-VOYRON Lionel

Pouvoir : MEZIERE Eliane à BIDAUD André

Communauté de Communes SIOULE COLETTES ET BOUBLE

Délégués titulaires : BIDET Dominique-CHASSIN Yves-COUSIN Ogan-COUYAT Odile-DAFFIX Georges-DESSALE Marcelle-ECHEGUT Guy-GLACHET Gérard-PERRIN Maurice-PETARD Ghislaine-ROYET Michel-THUIZAT Jacques

Délégués suppléants : BARADAT FOURANE Bernadette-LENVOISE Pierre

Déléguée excusée : HENRY Josiane

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance.

I- ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Question présentée par M. le Président

Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par la délibération n°29DL2015 du 5 octobre 2015.

- **Décision n° 26D2015 du 7 décembre 2015** : Autorisation donnée au Président de signer un avenant n°4 au marché 2014 PA 02 Lot n°14 : Serrurerie et peinture des déchetteries du SICTOM SUD ALLIER signé avec l'entreprise SEH ayant pour objet d'en augmenter le montant maximum, de 200 000€ HT à 220 000 € HT, soit une augmentation de 10%.
- **Décision n° 27D2015 du 7 décembre 2015** : Autorisation donnée au Président de signer le marché 2016AO01 décrit ci-dessous

Lot	Montant de la prime annuelle	Attributaire
Lot n°1 : Assurances des responsabilités et risques annexes	29 813,45 € TTC	SMACL
Lot n°2 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	46 950,01 € TTC	AXA CABINET COLLEU GETENET
Lot n°3 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	503,38 € TTC	SMACL

- **Décision n°28D2015 du 8 décembre 2015** : Autorisation donnée au Président de signer un avenant n°6 au marché AO11101D lot n°4 : véhicules à moteur signé avec la SMACL pour un montant de 4 432,73 €.
- **Décision n° 29D2015 du 16 décembre 2015** : Autorisation donnée au Président de signer une convention de mise à disposition de personnel pour l'année 2016 proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier.
- **Décision n°1D2016 du 13 janvier 2016** : Autorisation donnée au Président de signer un avenant n°7 au marché AO11101D lot n°4 : véhicules à moteur signé avec la SMACL pour un montant de 61,97 €.
- **Décision n°2D2016 du 4 février 2016** : Autorisation donnée au Président de réaliser une opération de gestion et de refinancement des deux emprunts déjà souscrits assortie de la conclusion de prêts de refinancement auprès de la SFIL – CAFFL dont les capitaux restant dus s'élèvent respectivement à 1 816 391,14 € et 3 166 794,21 € et dont les indemnités de remboursement anticipé refinancées s'élèveront à 2 140 000 € et 3 730 000 € au maximum.
- **Décision n°3D2016 du 26 janvier 2016** : Autorisation donnée au Président de signer un avenant numéro 1 au marché 2014AO05 Lot n°1 : " ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES - BIENS EXPLOITES EN REGIE" d'un montant de 33,57 € TTC.
- **Décision n°4D2016 du 26 janvier 2016** : Autorisation donnée au Président de réaliser un virement de 500 € du compte des dépenses imprévues (022) au compte des ICNE (66112) au Budget Général de l'Etablissement – exercice 2015.
- **Décision n°5D2016 du 1^{er} février 2016** : Autorisation donnée au Président de signer un avenant numéro 1 au marché 2015PA01 Travaux pour la construction d'un quai de transfert des emballages ménagers recyclables – Lot n°1 : Gros œuvre/YRD avec la société AVERNOISE DE CONSTRUCTION d'un montant de 2 916€ HT soit 3 449,20€ TTC.

Concernant la décision n°27D2015, à la question de la différence de coût entre le précédent contrat d'assurance des véhicules et celui signé, il est précisé que la baisse très importante de coût est principalement imputable à la très bonne sinistralité du SICTOM en la matière sur les 3 dernières années du contrat et à une meilleure concurrence que les années passées sur ce dossier.

En ce concerne la décision n°2D2016, S. THEVENIOT – Directrice adjointe du SICTOM rappelle à l'Assemblée que les effets de la renégociation des emprunts – et donc les économies budgétaires - ne seront visibles qu'à partir de l'exercice 2017 – comme cela avait précisé lors du Comité Syndical exceptionnel du 25 janvier 2016 consacré à cette question, dans la mesure où le refinancement desdits emprunts ne seront comptabilisés que postérieurement aux échéances annuelles de 2016 des deux emprunts en question.

II – COOPERATION DEPARTEMENTALE –

Questions présentées par M. François DARD – Vice-Président chargé de la coopération départementale

Dans la mesure où des questions importantes de gouvernance des nouveaux outils départementaux à mettre en place demandent de nouvelles précisions et adaptations, le Président reporte cette question au prochain Comité Syndical pour une meilleure compréhension des élus syndicaux.

III – FINANCES - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016.

Question présentée par M. A. BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances

Préalablement à la présentation des orientations budgétaires 2016, le Président remercie sincèrement les services du SICTOM SUD ALLIER pour le travail réalisé et leur implication dans l'élaboration de ce dossier très détaillé.

1- Le contexte de préparation et d'élaboration du Budget Primitif 2016.

Comme les années antérieures, l'élaboration du Budget Primitif 2016 du SICTOM SUD ALLIER devra tenir compte d'éléments de contexte extérieur et d'éléments internes à la vie de l'Établissement.

- Le contexte économique et financier national et international sera bien sûr important en particulier compte tenu de la volatilité du prix du pétrole et des matières premières qui influent à la fois sur les coûts (prix du gasoil et du traitement des déchets) et sur les recettes du service (prix de reprises des matières à recycler, en particulier les plastiques et les ferrailles).
- La fin des contentieux judiciaires liés à la gestion des emprunts structurés de la SFIL et en particulier les opérations de désensibilisation, de refinancement et de financement des indemnités de remboursement anticipé.

- Les éventuelles décisions judiciaires dans les différents contentieux engagés par le SICTOM, et en particulier ceux liés à l'ancien et au nouvel aérocondenseur de l'UVEOM.
- La poursuite et l'intensification des partenariats engagés avec les autres acteurs départementaux des déchets.
- Les résultats budgétaires de l'exercice 2015 seront globalement positifs et en progression par rapport à 2014 compte tenu d'une très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement en quasi parfaite adéquation avec les prévisions budgétaires. Ainsi, un excédent global supérieur à 1,5 M€ devrait être constaté lors de l'adoption du Compte Administratif 2015. Cette situation souligne d'une part l'attention de chaque instant portée à l'optimisation et à la rationalisation des dépenses et prépare d'autre part les capacités d'autofinancement des investissements à venir.
A noter que cette somme peut paraître importante en valeur absolue. En valeur relative elle ne représente que 5% des dépenses globales de l'Etablissement, soulignant ainsi l'optimisation quasi parfaite des moyens financiers du Syndicat.
- L'environnement réglementaire et fiscal 2016, devrait lui – à la différence des exercices antérieurs – être beaucoup plus stable et ne pas entraîner d'évolutions de TVA ou de TGAP. Toutefois, une évolution notable de la TGAP sur l'incinération des déchets est envisagée par le gouvernement dans les années à venir et devra être suivie avec une grande attention afin d'anticiper et atténuer ses effets sur les finances de l'Etablissement.

2 – Les orientations budgétaires 2016.

A- L'équilibre général du budget

Comme lors des quatre derniers exercices, cet équilibre sera réalisé autour de trois axes forts :

☞ Ne pas augmenter le niveau de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (stabilisé depuis 2009). Pour rappel, le processus de lissage des taux s'est achevé en 2014. Par conséquent les taux réellement appliqués dans chacune des Communes devraient comme l'année dernière – compte tenu des effets de variation de bases taxables et/ou de population – être en légère diminution.

☞ Poursuivre une politique volontariste de désendettement de l'Etablissement. Le programme d'équipement tiendra compte de la volonté de désendetter l'Etablissement. Ainsi, les emprunts qui seront réalisés en 2016 devront représenter – comme lors des 4 derniers exercices – au maximum 50% du capital remboursé au cours de l'exercice, soit un plafond global de 1,1M€. Pour information, en 2015, le désendettement net du SICTOM se sera élevé à 1,014M€ tout en intégrant 770 k€ d'emprunts nouveaux contractés au cours de l'exercice. A noter que le début de l'année 2016 aura été marqué par la renégociation et la désensibilisation des deux derniers emprunts structurés détenus par l'Etablissement. Ces opérations entraîneront – hors emprunts nouveaux aux fins de financement des dépenses d'équipement de l'année – une augmentation de près de 3M€ de l'encours de la dette entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 qui reviendra ainsi à 25,2 M€ au 31.12.2016.

☞ Dégager un autofinancement maximal afin d'assurer un niveau d'investissement significatif qui permette de poursuivre la politique de renouvellement du matériel qui doit garantir une maîtrise des frais de fonctionnement et d'entretien. Pour ce faire – et comme depuis 2012 - une proportion importante des excédents cumulés sera utilisée.

B – La section de fonctionnement

↳ Les recettes de fonctionnement.

- **Le montant global de TEOM perçu**, compte tenu de la volonté de stabiliser son montant unitaire, ne devrait évoluer que de +/- 0,2 % compte tenu d'un gain de 204 habitants sur le territoire syndical. Pour rappel, **les montants de référence appelés par habitant et par an en fonction des zones de service qui permettent de calculer le produit attendu demandé aux Communautés**, devraient donc être comme depuis 2009 de

ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs
124,45 €	129,32 €	130,93 €	112,19 €

les autres recettes de fonctionnement devraient avoir des évolutions divergentes.

- **La redevance d'utilisation de l'ouvrage** (RUO) versée par LUCANE devrait continuer à croître significativement compte tenu d'une nouvelle baisse attendue des tonnages incinérés, conséquence directe de l'extension de la collecte sélective au porte à porte en 2015 et des actions de prévention des déchets (dans le cadre du PLP) ainsi que de la faiblesse de l'activité économique et de la consommation. Pour information le montant de la RUO 2015 s'est élevé à 1 371 121,01 € contre 1 338 150,96 € en 2014 soit une progression de 32 970 €).
- **La redevance d'intéressement versée par LUCANE** sur les tonnages extérieurs au SICTOM mise en place depuis le 1^{er} janvier 2013 devrait être stable en 2016 compte tenu de l'absence de modifications significatives attendues dans les tonnages incinérés par LUCANE. Par prudence la recette prévue en 2016 sera identique à celle de 2015 qui s'est élevée à 67 k€.
- **Les subventions** devraient être en augmentation dans la mesure où entreront en application en 2016 plusieurs conventions signées en 2015 avec des éco-organismes (éco-mobilier en particulier). Par contre les aides de l'ADEME dans le cadre de l'année 4 du Plan Local de Prévention des déchets seront stables (107 k€) alors que celles d'ECO-EMBALLAGES devraient continuer à croître compte tenu de la poursuite des effets du barème E et de l'augmentation des tonnages triés corolaire de l'extension de la collecte sélective au porte à porte.

- **Les ventes de matières** devraient, selon toute vraisemblance, décroître compte tenu de la faiblesse des cours de reprise de certains matériaux constatée ces derniers mois.
- Les recettes issues des **redevances des professionnels** devraient évoluer favorablement compte tenu de la politique de contrôles renforcés des facturations des professionnels à l'entrée des déchetteries – en particulier pour les déchets verts - et de la poursuite du développement des contrats de redevances spéciales auprès des entreprises. Elles seront toutefois atténuées compte tenu de la diminution significative du marché de collecte des déchets sur les aires de repos des routes départementales conclu avec le Conseil Départemental de l'Allier.

↳ Les dépenses de fonctionnement.

Les évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement devraient être les suivantes :

En ce qui concerne la masse salariale : Son évolution sera marquée par :

- a. Les mesures nationales de revalorisation générale des agents qui devraient être actées en courant d'année,
- b. L'augmentation de la part patronale des cotisations retraites et URSSAF ;
- c. L'impact au second semestre de la pérennisation des emplois en contrat d'avenir (5 agents concernés) qui avaient été recrutés en 2013 afin de compenser un nombre équivalent de départs à la retraite ;
- d. Les avancements et promotions de carrière des agents de l'Etablissement ;
- e. L'attente de la validation de plusieurs retraites pour invalidité d'agents en fin congés longues durées d'ici la fin de l'année et dont les rémunérations seront remboursées par l'assureur « risque statutaire » du SICTOM
- f. Et enfin, le remplacement d'agents partant à la retraite par des agents plus jeunes dont les traitements seront moins élevés.

En ce qui concerne les charges à caractère général :

- g. Globalement ce poste devrait être stable par rapport à 2014.
D'une part, aucune nouvelle augmentation de la fiscalité (TGAP, TVA et autres) ne devrait intervenir.

Hors effets de la fiscalité,

- h. Le poste carburant devrait à nouveau évoluer favorablement par rapport à 2015 dans la mesure où tous les analystes anticipent en 2016 des prix stables du carburant alors que le niveau de prix de gasoil a fortement chuté entre le début et la fin de l'année 2015.
- i. Les premiers achats de 2016 ont été réalisés entre 0,974 et 1,004 € TTC / litre. Par mesure de sécurité, un prix moyen de 1,10 € TTC sur l'année 2016 sera adopté.
- j. Le poste lié au traitement des déchets de déchetteries devrait se stabiliser voir diminuer par rapport au niveau de 2015. En effet, les augmentations de tonnages de certains déchets traités qui se poursuivent seront compensées par la montée en puissance des économies liées de nouvelles R.E.P. (Redevances Elargies de Producteurs) qui se mettent progressivement en place.
Ainsi, 2 nouvelles déchetteries du SICTOM ont été équipées fin 2015 de bennes de collecte de tous les équipements mobiliers (mobiliers de jardin, mobilier de maison...) qui seront prises en charge (fourniture des bennes, transfert et traitement) directement par l'éco-organisme éco-mobilier. 2, voire 3 autres le seront au cours de l'année 2016.

- k. La rémunération versée à LUCANE, au titre de l'incinération des ordures ménagères produites par le SICTOM, est attendue stable ou en très légère hausse. En effet, la baisse des tonnages incinérés devrait se poursuivre et seule la formule de révision du prix unitaire pourrait s'avérer pénalisante pour le SICTOM. Pour information, la baisse de 965 tonnes des ordures incinérées entre 2014 et 2015 et la très faible revalorisation du prix unitaire (+0,07%) ont entraîné une diminution de plus de 100 k€ de la redevance versée en 2015 à LUCANE par rapport à l'année précédente.
- l. Les prestations de service liées à la collecte sélective (coût du tri au centre Echaliér) devraient poursuivre leur évolution à la hausse compte tenu de l'achèvement de l'extension de la collecte sélective au porte à porte ou en densification des points d'apport volontaire.

En ce qui concerne les charges financières :

Elles augmenteront de façon substantielle.

En effet, la désensibilisation des deux derniers emprunts structurés de l'Etablissement (comptabilisés sur le Budget Annexe Location Usine) et la fin des contentieux qui y étaient associés auront comme conséquences sur ces charges :

- Le paiement des intérêts provisionnés non versés à la SFIL (plus de 2 M€),
- La contractualisation de deux nouveaux emprunts permettant la capitalisation des deux indemnités pour remboursement anticipé (5 M€) qui vont donc générer des nouveaux frais financiers.

Ces charges seront toutefois compensées en partie par le versement d'une nouvelle recette provenant du fonds de soutien de l'Etat et par la mise en place d'opérations comptables d'étalement de charges sur la durée résiduelle des prêts, soit jusqu'en 2028).

C – La section d'investissement

Le programme d'équipement de l'exercice 2016 devra tenir compte du plafond d'emprunt déterminé plus haut. Ce programme sera toutefois fortement impacté par quatre éléments :

- D'une part l'inscription des derniers crédits de paiement du programme de construction du quai de transfert pour la collecte sélective ;
- D'autre part les travaux de mise en sécurité incendie de la fosse de déchargement de l'usine d'incinération, exigés par nos assureurs et qui devraient se chiffrer à environ 400 k€ ;
- Par ailleurs, la participation – via un fonds de concours à LUCANE – aux travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'UVEOM de Bayet ;
- et enfin par la souscription au capital de la Société Publique Locale qui portera le futur centre de tri départemental des déchets issus de la collecte sélective.

En fonction des marges d'autofinancement dégagées, des crédits d'équipement disponibles seront ciblés prioritairement

- Sur la modernisation de la piste de lavage des véhicules qui engendre actuellement d'importantes pertes de temps pour les agents (et donc le paiement d'un contingent non négligeable d'heures supplémentaires) ;

- Sur le renouvellement du parc de véhicule poids lourd afin de poursuivre la modernisation de la flotte et générer de nouvelles économies de fonctionnement ;
- Sur la conduite d'une étude – en partenariat avec VVA – puis par la mise en place d'un système de contrôle automatisé des accès aux déchetteries ;
- Sur les compléments d'équipement d'outils de géolocalisation des camions du SICTOM - en particulier pour les véhicules qui seront commandés en 2016 ;

Cet important programme d'équipement sera principalement financé grâce aux marges de manœuvre dégagées par le SICTOM à partir des excédents antérieurs et des capacités d'autofinancement de l'exercice 2016.

Le solde sera financé par recours à l'emprunt dont le montant ne devra pas dépasser la moitié du désendettement de l'exercice courant comme indiqué supra.

A l'issue de cette présentation, le Président demande aux membres du Comité s'ils souhaitent poser des questions relatives à ces orientations.



M. GARDARIN – Délégué de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier souhaite savoir si le taux de progression de la masse salariale 2016 est déjà déterminé.

Mme THEVENIOT – Directrice Adjointe du SICTOM lui répond négativement, dans la mesure où d'une part les travaux d'élaboration du BP 2016 ne sont pas terminés et qu'il convient dès lors d'être prudent dans les annonces et que d'autre part, les services de l'Etat n'ont toujours transmis aucune information concernant la fiscalité du SICTOM.

Constatant qu'aucun autre délégué ne souhaite intervenir le Comité donne acte au Président de la tenue du débat sur les orientations budgétaires eu titre de 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 19h00.

Le Président,

Pierre COURTADON.

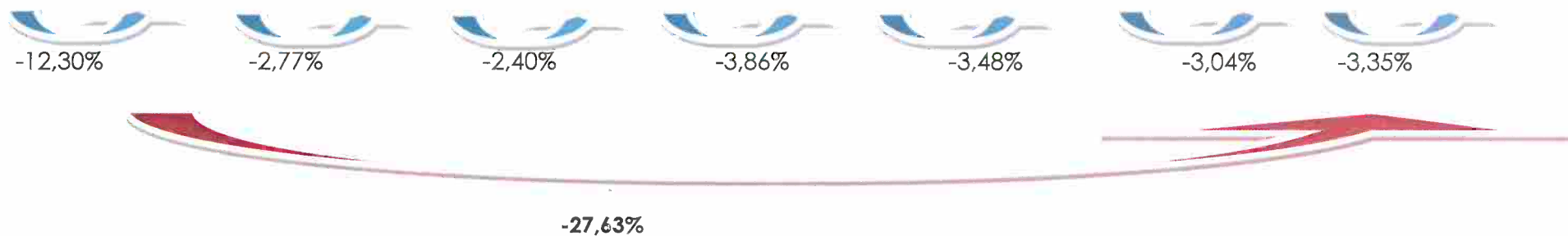
ANNEXE AU DOB 2016 - Eléments statistiques complémentaires d'information

A – EVOLUTION DE LA POPULATION DU TERRITOIRE SYNDICAL

Communautés	Nombre de communes	2015						2016					
		Population totale	Population maison de retraite	Collecte au porte à porte			Conteneurs	Population totale	Population maison de retraite	Collecte au porte à porte			Conteneurs
				1 fois /sem	2 fois /sem	3 fois /sem				1 fois /sem	2 fois /sem	3 fois /sem	
BOCAGE SUD	12	5 265	277	4 057	0	0	1 208	5 301	235	4 093	0	0	1 208
DONJON VAL LIBRE	1	299	0	0	0	0	299	301	0	0	0	0	301
GANNAT	16	12 924	225	7 094	0	5 805	25	13 013	225	7 185	0	5 803	25
MONTAGNE BOURBONNAISE	15	6 841	56	708	1 263	0	4 870	6 738	56	707	1 197	0	4 834
PAYS DE LAPALISSE	14	8 653	232	1 144	0	2 682	4 827	8 621	228	1 020	0	2 669	4 932
PAYS SAINT POURCINOIS	27	15 800	400	9 815	1 834	3 944	207	15 823	371	9 779	1 838	3 983	223
SIOULE COLLETES ET BOUBLE	17	5 161	301	3 073	1 421	0	667	5 157	301	3 067	1 419	0	671
VARENNES FORTERRE	13	9 171	282	3 166	613	3 644	1 748	9 153	280	3 170	618	3 613	1 752
VICHY VAL D'ALLIER	20	29 788	79	14 743	10 641	3 782	622	30 074	79	15 236	10 697	3 778	363
MONTMARAUULT	1	470	0	470	0	0	0	471	0	471	0	0	0
TOTAL	136	94 372	1 852	44 270	15 772	19 857	14 473	94 652	1 775	44 728	15 769	19 846	14 309

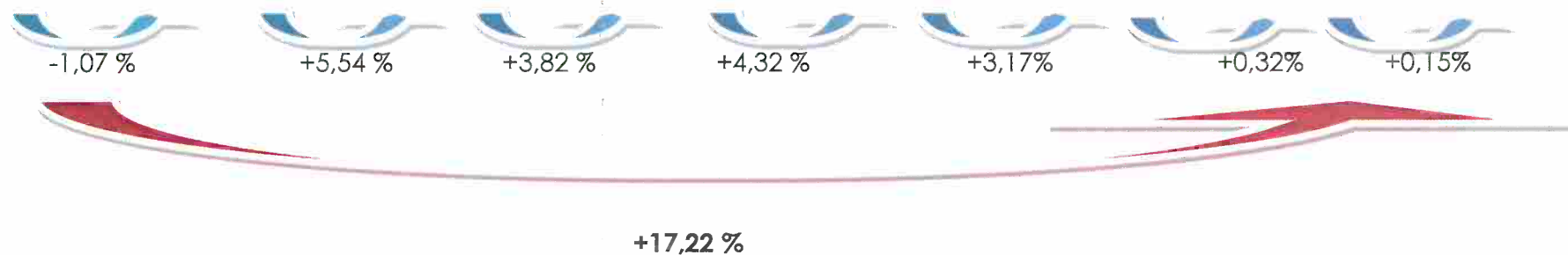
B - EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES INCINEREES EN PROVENANCE DU SICTOM SUD ALLIER

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
38 482 †	33 748 †	32 814 †	32 027 †	30 792 †	29 719,90 †	28 814,95 †	27 849,54 †



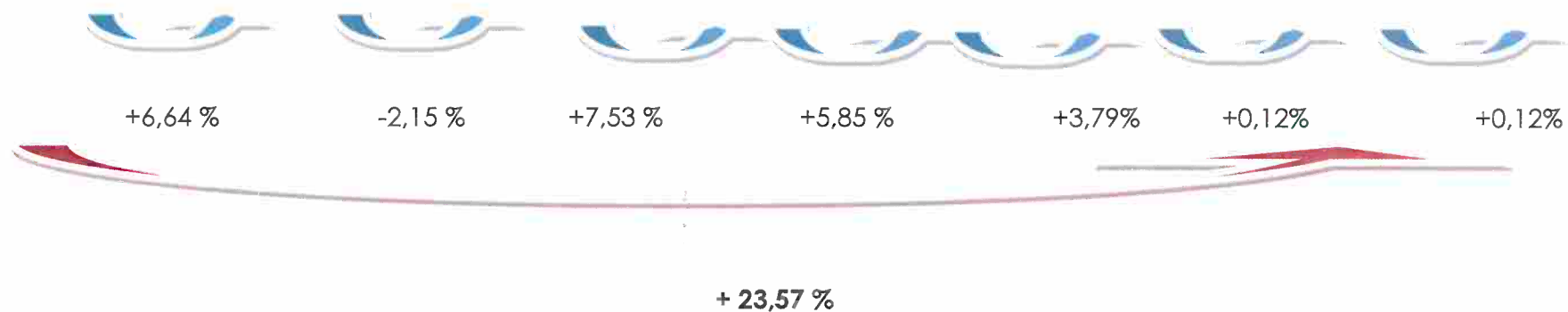
C - EVOLUTION DU COUT UNITAIRE DE LA REDEVANCE D'EXPLOITATION (RE) A LA TONNE D'ORDURES MENAGERES INCINEREE (en € HT et hors TGAP au 01/01 de l'année)

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
104,37 €	103,25 €	108,97 €	113,14 €	118,03 €	121,77 €	122,16 €	122,34



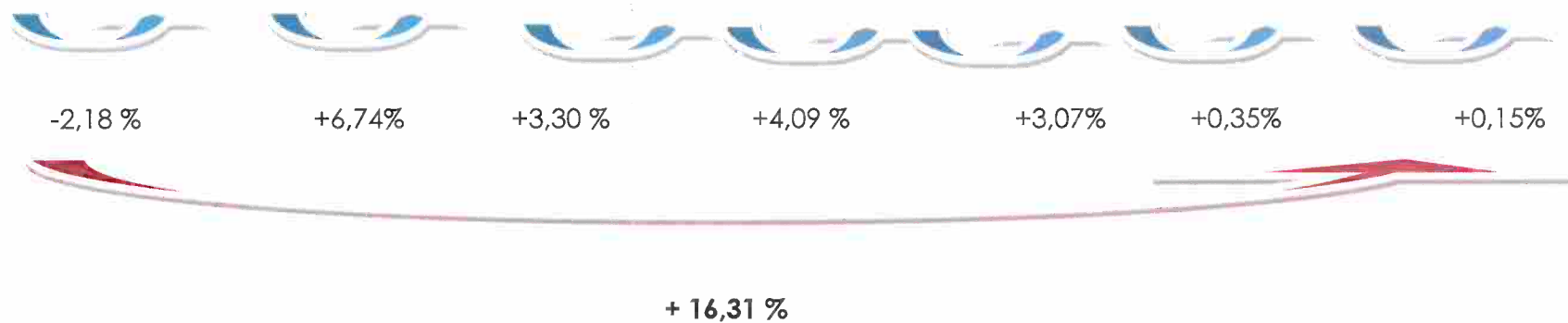
D - EVOLUTION DU COUT UNITAIRE DE LA REDEVANCE DE VALORISATION (RV) VERSEE PAR LUCANE (en € HT/tonne au 01/01 de l'année)

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
13,11 €	13,98 €	13,68 €	14,71 €	15,57 €	16,16€	16,18 €	16,20 €



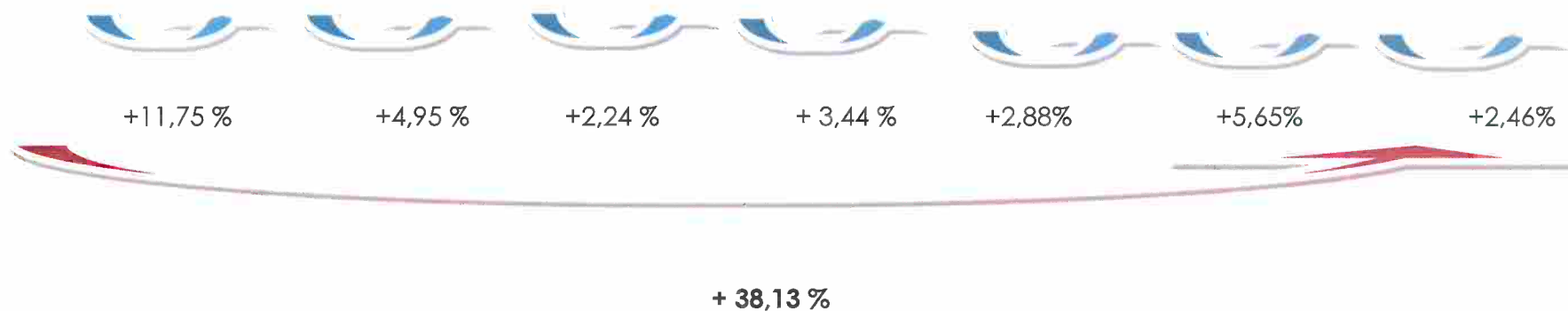
E- EVOLUTION DU COUT NET VERSE (RE-RV) (en € HT/tonne au 01/01 de l'année)

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
91,26 €	89,27 €	95,29€	98,43€	102,46 €	105,61 €	105,98 €	106,14 €



F - EVOLUTION DE LA REDEVANCE D'UTILISATION DE L'OUVRAGE VERSEE PAR LUCANE

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
992 647,04 €	1 109 250,00 €	1 164 150,00 €	1 190 283,02 €	1 231 200,00 €	1 266 620,96 €	1 338 150,96 €	1 371 121,01 €

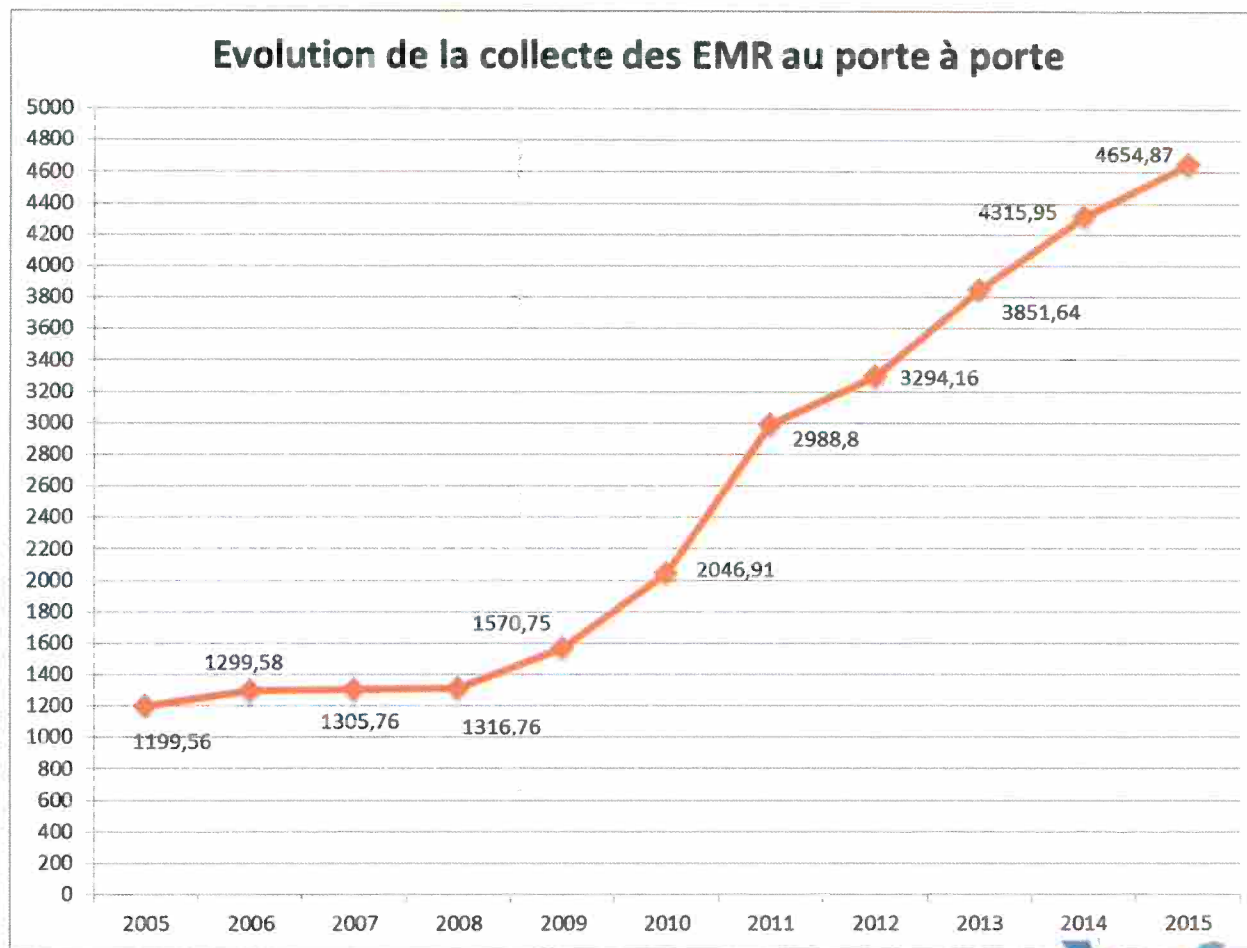


G - EVOLUTION DE LA REDEVANCE POUR APPORTS EXTERIEURS VERSEE PAR LUCANE

2013	2014	2015
87 298,98 €	66 300,88 €	67 349,90 €



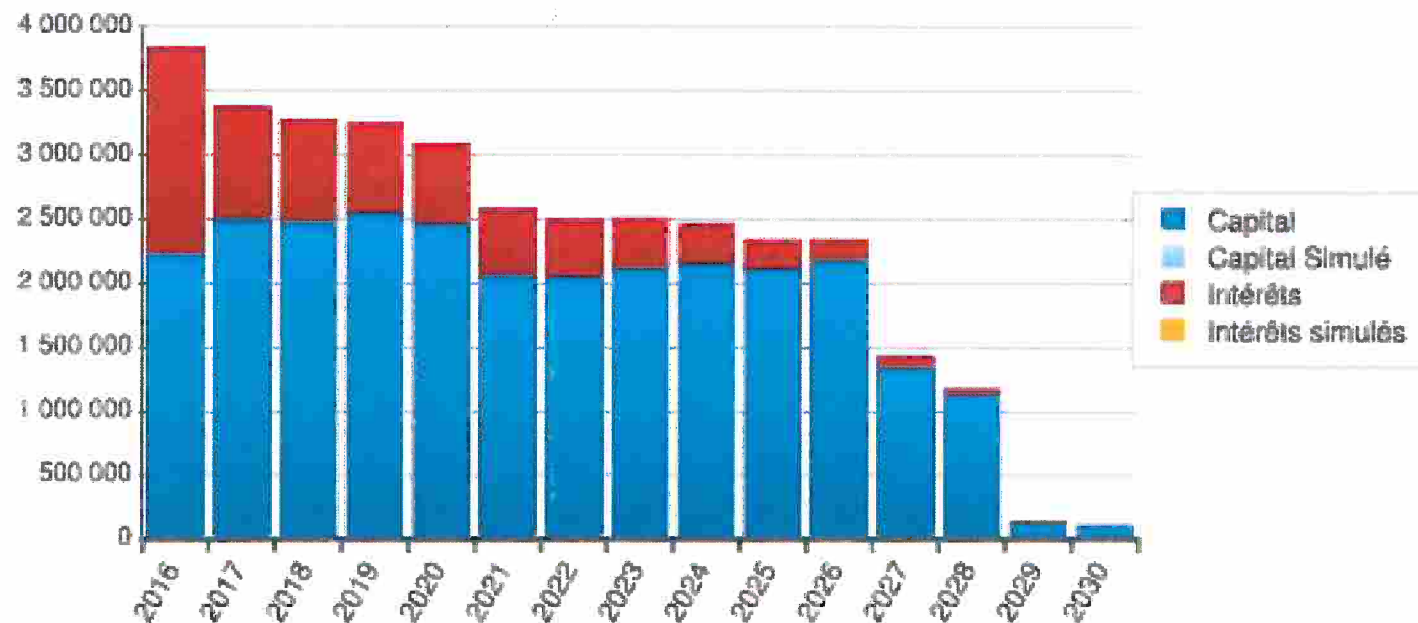
H - EVOLUTION DES TONNAGES D'EMBALLAGES MENAGERS COLLECTES AU PORTE A PORTE



+ 7,85 %

+288,05 %

I - PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



J - REPARTITION DE LA DETTE PAR TYPE D'EMPRUNTS

	01/01/2012		01/01/2013		01/01/2014		01/01/2015		01/01/2016	
Type	Capital Restant Du	% De l'encours	Capital Restant Du	% De l'encours	Capital Restant Du	% De l'encours	Capital Restant Du	% De l'encours	Capital Restant Du	% De l'encours
Taux Fixe	16 715 380 €	61.63 %	19 699 566 €	63,16%	15 287 003 €	62,82%	17 063 624€	72,79%	15 742 753 €	70,20%
Taux Variable	0 €	0	0 €	0	0	0	600 000 €	1,94%	1 284 286 €	5,73%
Barrière hors zone EUR	139 283 €	0.51 %	118 228 €	0,45%	96 344 €	0,40%	73 611 €	0,31%	49 999 €	0,22%
Produits de Pente	3 570 296 €	13.16 %	3 246 506 €	12,28%	2 906 526 €	11,94%	0	0	0	0
Produits de Change	6 695 205 €	24.69 %	6 375 945 €	24,11%	6 045 511 €	24,84%	5 703 512 €	24,33%	5 349 543 €	23,95%
TOTAL	27 120 163 €	100%	26 440 244 €	100%	24 335 384 €	100%	23 440 747 €	100%	22 426 581€	100%

-17,31% soit - 4 693 582 €